



Kiabi et Yves Rocher se développent en Russie

Kiabi et Yves Rocher se développent en Russie : Kiabi et Yves Rocher intègrent les moyens de paiement spécifiques à la Russie et collaborent avec l'éditeur **Payline** pour la gestion du ticket fiscal en conformité avec la 54e loi. Kiabi, présent sur le marché russe depuis plus de dix ans et sur l'e-commerce depuis juillet 2015, modifie son site de vente en ligne et y ajoute plusieurs moyens de paiements, tels que Maestro, Visa, Mastercard et la carte locale MIR. Par ailleurs, depuis juillet 2017, la 54e loi russe oblige l'ensemble des commerçants qui exercent une activité en Russie à générer un "ticket fiscal" afin de protéger les consommateurs et contrôler l'ensemble des flux financiers. À chaque paiement, les factures et montants des taxes doivent être déclarés, puis archivés. Ainsi, l'enseigne, en collaboration avec l'éditeur de solutions de paiement **Payline**, gère le ticket fiscal et collecte toutes les informations du panier, codes TVA et montants pour générer la facture fiscale. En parallèle, **Payline** accompagne Yves Rocher pour identifier et intégrer les moyens de paiement adaptés et aussi appréhender le marché, les habitudes des consommateurs. Quatre canaux sont ainsi identifiés: les e-wallets Yandex Money et Qiwi, le porte-monnaie électronique Webmoney et Sberbank online, le moyen de paiement "online banking", qui propose aux acheteurs de régler leurs commandes directement par virement depuis leur compte Sberbank.